

/DE
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DU COMMERCE

MINISTRY OF TRADE

Yaoundé, 26 NOV 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre du Commerce, Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, a l'honneur d'informer les Etablissements officiellement agréés pour la distribution du gaz domestique qu'ils devront dorénavant se doter d'une enseigne, posée de manière visible et lisible sur la devanture des points de vente et indiquant clairement et formellement les références de l'agrément dûment délivré par le Ministère en charge de l'énergie, conformément à la réglementation en vigueur.

Les Etablissements qui ne se conformeront pas à ces prescriptions, dans un délai de deux semaines à compter de ce 26 novembre 2014, seront mis sous scellés sans autre formalité.-



*Luc Magloire Mbarga
Atangana*